

DELIBERATION n°1
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
De ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 18 Septembre 2023

Délibération n° 1

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de membres présents : 7 - Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-trois, le 18 septembre 2023, à vingt heures le CCAS de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.

Date de convocation du conseil d'administration : 15 Septembre 2023

Présents : Odile PINTURIER, Marie-Claude CHATAIN, Frédéric MILLET, Jean ERBA ; Brigitte RIVOLIER, Isabelle BRUNEL, Adeline CREPET .

Absent excusé : Sylvie DALLERY

Secrétaire de séance :

Objet : Tarification buvette du 7 octobre 2023

Une buvette est organisée pour le CCAS. Dans le cadre de la régie, pour que les espèces puissent être encaissées la CCAS doit délibérer sur les tarifs et la manière dont elles seront justifiées .

La couleur jaune est choisie

Bière 2 tickets soit 2 €

Soft 1 ticket soit 1€

Verre de blanc ou de rosé 1 ticket soit 1 €

Le président demande que soient approuvés ces tarifs pour la buvette du 7 Octobre et le moyen de les justifier.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité cette tarification et le moyen d'y justifier au SCG ;

7 voix pour 7 voix exprimées.

Ont signé, au registre, le président et le secrétaire

Fait à Saint Georges Haute Ville,

Le 18 septembre 2023

Le Président : F. MILLET

Le secrétaire : Adeline CREPET

Transmis au représentant de l'Etat le 24/09/2023

Mis en ligne le 27/09/2023

NOM DU SIGNATAIRE :
CREPET Adeline
TÉLÉPHONE VÉRIFIÉ :
06871 79623
DATE DE SIGNATURE :
03/10/2023



REÇU LE
27 SEP. 2023
SOUS-PREFECTURE
DE MONTBRISON

